

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2017

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Absents excusés : Christiane MOREL (pouvoir à Jean-Claude BULLE), Marie-José POUYET (pouvoir à Christiane ROUGET), Denis PUGIN (pouvoir à Paul RUCHET), David BESANCON, Julien BILLOD-LAILLET, Jean-Luc BORNE, Arnaud CHEREMETIEFF.

Christine BILLOD-LAILLET est désignée secrétaire de séance.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 juillet 2017 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire

| | | | |
|------------------|------------------|--------|-----------------------|
| RECKEL Sébastien | rue de Bermotte | Maison | Avis favorable |
| MAVET Nicolas | 9 rue des Tilles | Maison | Avis favorable |

2) Déclarations préalables

| | | | |
|---------------------|----------------------|---------|---|
| GIRARDET Michel | 3 rue de la Rairosse | Clôture | Création 1 place de parking hors clôture ou recul du portail de 5 mètres |
| SAUGE Jean-François | 5 rue des Appebois | Piscine | Avis favorable |

B- Retours dossiers DDT : permis de construire

| | | | |
|---------|----------------|----------------------------|----------------|
| Commune | 8 rue d'Oupans | Rénovation groupe scolaire | Accordé |
|---------|----------------|----------------------------|----------------|

C- Echange et vente parcelle Pidoux

La succession Pidoux va vendre la maison située aux Essarts. Des cabanes, un muret et une fosse septique ont été édifiés sur du terrain communal tandis qu'une parcelle de la succession Pidoux est enclavée.

C'est pourquoi, Henri PHARIZAT propose pour harmonisation une vente et un échange de terrain entre la commune et la succession Pidoux.

Par ailleurs, un échange de terrain est proposé avec Alain FLEURY, propriétaire riverain.

Les frais de bornage seront partagés entre les parties et les actes notariés seront à la charge des acheteurs.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire ou aux Adjoints pour signer les différents documents relatifs à cette vente.

D- Rappel de la réglementation

Pour toute création de clôture, une autorisation préalable de la mairie est nécessaire et la création d'une place de parking hors clôture est obligatoire.

III – Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) : présentation du rapport CLECT et du pacte fiscal et financier

• Rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

A compter du 1^{er} janvier 2017 ont été transférées à la Communauté de Communes les Zones d'Activités Economiques (Valdahon, Vercel, Guyans-Vennes, Orchamps-Vennes et les Premiers Sapins) et les aires d'accueil des gens du voyage (Valdahon).

La CLECT a été chargée d'évaluer le montant des charges transférées à la CCPHD. Compte tenu des difficultés pour isoler les coûts de fonctionnement et d'investissement, les montants pourront exceptionnellement être réévalués en 2018.

A ces charges, sont ajoutées les recettes de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) mise en place au 1^{er} janvier 2017, et reversées pour 50% aux communes.

Pour le passage en FPU, la commune d'Etalans sera bénéficiaire de 72 051 € pour l'année 2017.

En parallèle, le Maire a demandé à la CCPHD d'évaluer les frais de fonctionnement relatifs à la Zone Artisanale de la Croix de Pierre actuellement toujours pris en charge par la commune alors qu'ils sont de la compétence de la Communauté de Commune.

Décision du Conseil :

- Approbation du rapport définitif de la CLECT : à l'unanimité des membres présents et représentés par 25 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention
- Approbation de la mise en place d'une clause de revoyure : à l'unanimité des membres présents et représentés par 25 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention

• Mise en place d'un Pacte Fiscal et Financier entre la Communauté de Communes et ses communes membres
Au vu des nouvelles compétences transférées à la Communauté de Communes en 2017 (ZAE, aires d'accueil des gens du voyage, FPU, Très Haut Débit, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et en 2020 (eau et assainissement) mais aussi afin de pérenniser les compétences existantes, la CCPHD propose la mise en place d'un pacte fiscal et financier.

La finalité de ce pacte est de procéder à un nouveau partage des produits fiscaux et de certaines charges, entre les communes et la Communauté, en intégrant des principes de solidarité et d'équité.

Décision du Conseil :

- Approbation du Pacte Fiscal et Financier : à l'unanimité des membres présents et représentés par 25 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

IV – Commune nouvelle : télétransmission des actes

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Suite au passage en commune nouvelle, le Maire expose qu'une nouvelle convention doit être signée pour permettre la transmission des documents budgétaires suivants :
budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

V – Commune nouvelle de Bouclans : Choix de rattachement à une Communauté de Communes

A compter du 1^{er} janvier 2018 sera créée une commune nouvelle regroupant Bouclans et Vauchamps.
Actuellement les 2 communes appartiennent à 2 établissements de coopération intercommunale (EPCI) différents. Le choix des communes est de rejoindre la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte le choix de rattachement de la commune nouvelle à la CCPHD.

VI – Parc de vision de cerfs Sika à la Verrière du Grosbois

Depuis sa création en 1976, le parc a été géré par l'Office National des Forêts. Or le parc est devenu un lieu de promenade et de détente, c'est pourquoi l'ONF propose une convention à la commune pour la prise en charge commune des frais nécessaires à la rénovation et au fonctionnement du site.

Les travaux de rénovation sont estimés à 5 000.00 €HT pour l'année 2017 et les charges annuelles d'entretien sont estimées à 3 000.00 €, soit 20 000.00 € pour l'ensemble des travaux et sur les 5 ans de la durée de la convention à répartir à parts égales entre les 2 parties.
Soit une contribution annuelle de la commune de 2 000.00 € HT.

Le Conseil municipal émet les réserves suivantes :

- La maison forestière est en mauvais état et le Conseil souhaite qu'un effort d'entretien soit apporté par le locataire.
- Afin de permettre de faire un chemin de promenade, le Conseil souhaite que soit remis en état le petit pont.

Sous réserves de la prise en compte des observations, le Conseil municipal accepte et autorise le Maire à signer la convention avec l'ONF par 25 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention.

VII – Amortissement subvention sur la réhabilitation du réseau « eau potable »

Le réseau d'eau potable indispensable à la viabilité et à la défense incendie dans la rue du Château d'Eau est de la compétence de la commune. Les travaux effectués par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue se montent à 3 360.00 € TTC amortissable.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal fixe la durée d'amortissement à 5 ans.

VIII – Travaux (Ecole, Requalification du bourg, STEP)

Rénovation du réseau d'eau potable (SIEHL : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue)

Travaux en cours : Rue Cusenier

Les travaux sont en cours sur le haut de la rue Cusenier. Ils devraient être achevés fin septembre.

Travaux à prévoir : Rue d'Ornans

En fin d'année ou en début d'année prochaine en fonction de la météo.

La conduite principale sera renouvelée et redimensionnée pour permettre l'alimentation de la nouvelle zone d'activité en cours d'aménagement.

Déploiement de la fibre (SMIX syndicat mixte Doubs très haut débit)

Elle va progressivement se substituer au réseau cuivré actuel. Elle devrait permettre des débits très supérieurs aux débits actuels.

Un point de mutualisation sera installé rue du Champs de foire à proximité de l'abri bus.

Il desservira le bourg, Charbonnières et Verrières, ainsi que l'Hôpital du Gros Bois et Fallérans

Des travaux d'enfouissement seront réalisés rue du Champ de foire et dans le bas de la rue Cusenier et devraient être achevés à la mi-octobre.

Enfouissement des réseaux secs (SYDED syndicat mixte d'électricité du Doubs) sur le Haut de la rue Cusenier. Les travaux devraient se dérouler en octobre/novembre

Travaux de voirie et réalisation d'une liaison douce.

Bas de la rue Cusenier

Les travaux vont démarrer à la mi-octobre et s'achever début décembre.

Haut de la rue Cusenier et rue du Champ de foire

Les travaux devraient être réalisés au printemps 2018.

STEP

La station d'épuration devrait être mise en route à la mi-novembre

IX - Questions diverses

☞ Inauguration des locaux de la Communauté de Communes : 23 septembre de 14 à 17h.

☞ Portes ouvertes « Ages et Vie » : 20 septembre de 09h30-12h30 et 13h30-17h00.

☞ Prochaine réunion de Conseil municipal : 5 octobre 2017 à 20h30.

☞ Levée de séance : 22h30.

Le Maire,
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance,
Christine BILLOD-LAILLET